



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'avril à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 31 mars 2022, s'est rassemblé au Foyer culturel à LAMORLAYE, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

-----oooOooo-----

**Étaient présents :** Eric AGUETTANT, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Françoise COCUELLE, François DESHAYES, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Pierre-Yves BENGHOUI, Jacques FABRE, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

**Avaient donné pouvoir :** Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, François KERN à Françoise COCUELLE, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Sophie DESCAMPS à Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Sylvie MASSOT, Jean EPALLE à Daniel DRAY, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Laurent AGOSTINI à Valérie CARON, Nathanaël ROSENFELD à Leslie PICARD.

**Étaient absents/excusés :** Frédéric SERVELLE, Florence WILLI.

**Secrétaire de séance :** Leslie PICARD.

*Membres en exercice :* 41

*Présents ou remplacés  
par un suppléant :* 28

*Pouvoirs :* 11

*Votants :* 39

*Quorum fixé à :* 14

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

**DEL 2022/18 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2022**

**Approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 9 mars 2022.

CR 80

**DEL 2022/19 CHANGEMENT DE RATTACHEMENT DE L'OPH OISE HABITAT : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME - APPROBATION DES STATUTS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

**S'est prononcé**, à l'unanimité, en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de OISE HABITAT, et de l'adhésion de la CCAC à ce syndicat.

**Approuvé**, à l'unanimité, le projet de statuts et de règlement intérieur du futur syndicat mixte fermé.

**Procédé** à la désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants destinés à représenter la Communauté de communes au sein du Comité syndical :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Bénédicte de CACQUERAY (CHANTILLY)	Claude VAN LIERDE (CHANTILLY)
François DESHAYES (COYE-LA-FORET)	Séverine FAUPOINT (COYE-LA-FORET)
Patrice MARCHAND (GOUVIEUX)	Patrice BLIGNY (GOUVIEUX)
Nathanaël ROSENFELD (ORRY-LA-VILLE)	Jérémy DUFLOS (ORRY-LA-VILLE)

CR 80

**DEL 2022/20 à DEL 2022/23 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT – SUBVENTIONS – VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2022**

**A la majorité (1 abstention : Madame Christine COCHINARD) :**

- **Approuvé** la reprise anticipée du résultat 2021 et son affectation au budget primitif du budget principal pour 2022.
- **Approuvé** le budget primitif du budget principal pour 2022.
- **Approuvé** le versement de subventions pour 2022 au Groupement d'intérêt public « Initiative pour un développement durable de Chantilly » et à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis.
- **Approuvé** la fixation des taux de fiscalité ainsi qu'il suit :

Taxe foncière (bâti)	3,12 %
Taxe foncière (non bâti)	6,15 %
Cotisation foncière des entreprises	4,98 %



**DEL 2022/24 & DEL 2022/23 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2021**

**A l'unanimité :**

- **Approuvé** la reprise anticipée du résultat 2021 et son affectation au budget primitif du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2022.
- **Approuvé** le budget primitif du budget annexe du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2022.



**DEL 2022/26 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE CONSACREE A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Fixé**, à l'unanimité, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2022 à 103 000 € permettant de couvrir le montant prévisionnel des charges de fonctionnement résultant de l'exercice de la compétence correspondante.

**Autorisé** le Président à notifier la délibération aux services des Finances Publiques chargés de répartir entre les contribuables éligibles le produit attendu.



**DEL 2022/27 MARCHE DE COLLECTE ET DE FOURNITURE DE CONTENANTS POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU LOT N°5 RELATIF A LA « FOURNITURE DES BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES OMR ET DES RECYCLABLES » ATTRIBUE A LA SOCIETE SULO FRANCE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec la société SULO France pour le marché relatif à la Fourniture de bacs roulants pour la collecte des OMr et des recyclables, ayant trait à l'ajout de prestations au Bordereau des Prix Unitaires, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.



**DEL 2022/28 & DEL 2022/29 MARCHE DE COLLECTE ET DE FOURNITURE DE CONTENANTS POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : PASSATION D'AVENANTS AU LOT N°6 RELATIF A LA « FOURNITURE ET DISTRIBUTION DES BIOSEAUX, SACS ET BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES**

**DECHETS ALIMENTAIRES ET DES DECHETS VEGETAUX » ATTRIBUE AU  
GROUPEMENT CRAEMER FRANCE / ACP SERVICES**

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°1 au marché conclu avec le groupement CRAEMER France / ACP Services relatif à la Fourniture et la distribution de bioseaux, sacs et bacs roulants pour la collecte des déchets alimentaires et des déchets végétaux, ayant trait à l'ajout de prestations au Bordereau des Prix Unitaires, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°2 au marché conclu avec le groupement CRAEMER France / ACP Services relatif à la Fourniture et la distribution de bioseaux, sacs et bacs roulants pour la collecte des déchets alimentaires et des déchets végétaux, ayant trait à une moins-value du marché, et **autorisé** sa signature par Monsieur le Président.



**DEL 2022/30 ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Approuvé**, à l'unanimité, le règlement de collecte du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Aire Cantilienne.



**DEL 2022/31 ADOPTION DU REGLEMENT DE FACTURATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Approuvé**, à l'unanimité, le règlement de facturation du Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Aire Cantilienne.



**DEL 2022/32 DISPOSITIF D'IMPLANTATION DE COMPOSTEURS COLLECTIFS DES DECHETS FERMENTESCIBLES ET ADOPTION D'UNE CONVENTION TYPE**

**Approuvé**, à l'unanimité la convention-type à conclure quant au dispositif d'implantation de composteurs collectifs, et **autorisé** le Président à la signature des conventions correspondantes avec les communes et/ou bailleur/copropriété candidat(e)s.



**DEL 2022/33 IMPLANTATION DANS LES COMMUNES DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DESTINES AUX DECHETS ALIMENTAIRES : ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA CCAC ET LES COMMUNES MEMBRES**

**Approuvé**, à l'unanimité, le projet de convention-type pour l'implantation sur domaine public communal d'abri-bacs à l'usage de la collecte des déchets alimentaires, à conclure entre la CCAC et les communes membres, et **autorisé** la signature par le Président des conventions correspondantes pour le compte de la CCAC.

☞ ☞

**DEL 2022/34 TRES HAUT DEBIT : PASSATION D'UN AVENANT DE REGULARISATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE OISE-TRES HAUT DEBIT (SMOTHD) POUR LE DEPLOIEMENT EN PHASE 1 (2014-2018)**

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'un avenant entre le SMOTHD et la CCAC, visant à régulariser le nombre de prises déployées par le syndicat lors de la phase 1 de déploiement dans les communes (2014-2018), et qui n'étaient pas prévues dans les conventions initiales, incluant un surcoût de 71.410 €.

**Approuvé**, à l'unanimité, une prise en charge financière à 100 % par la CCAC du surcoût correspondant.

**Autorisé** le Président à signer l'avenant correspondant et tout autre document relatif à celui-ci.

☞ ☞

**DEL 2022/35 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR L'EXPLOITATION DES RESEAUX DE TRANSPORT DU « DUC » ET DE « LA NAVETTE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**Autorisé**, à l'unanimité, le Président à effectuer auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) une demande annuelle de subvention :

- pour l'exploitation du réseau « DUC » à Chantilly et « La Navette » à Lamorlaye,
- pour le financement d'une étude de restructuration des réseaux existants, de projets de nouvelles dessertes et de services de mobilité.

☞ ☞

**DEL 2022/36 PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE A PROXIMITE DE LA GARE DE CHANTILLY/GOUVIEUX**

**Approuvé**, à l'unanimité, la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de Délégation de service public (DSP) avec la société La Maison Bleue, relatif à la gestion de l'EAJE de la gare de Chantilly/Gouvieux, correspondant à une prolongation de celui-ci d'une durée de 17 mois, et **autorisé** sa signature par le Président.

☞ ☞

**DEL 2022/37 PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU SUD DE L'OISE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SENLIS SUD OISE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la conclusion d'une convention relative à l'organisation et la prise en charge financière de l'évènement « Les Rencontres professionnelles du sud de l'Oise » entre la CCAC et la CCSSO, et **autorisé** sa signature par le Président.

☞ ☞

**DEL 2022/38 SOUTIEN FINANCIER A L'ORGANISATION DE LA FINALE NATIONALE DU CONCOURS DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE DES METIERS EQUINS A CHANTILLY ET A GOUVIEUX**

**Approuvé**, à l'unanimité, la mobilisation d'un budget de 15 500 € pour le soutien à l'organisation de la finale nationale des Meilleurs Apprentis de France des métiers équins, se déroulant à Chantilly et à Gouvieux, au profit de l'Association des entraîneurs de galop, et autorisé le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

☞ ☞

**DEL 2022/39 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Approuvé**, à l'unanimité, la création d'un poste de chargé de communication, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs.

**Approuvé** la modification du tableau des effectifs conformément à ces indications.

La séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 7 avril 2022.



Le Président,

François DESHAYES